



Normes applicables aux établissements

1. Harmonisation avec le système

Le programme s'inscrit tout à fait dans le système d'éducation postsecondaire actuel ainsi que dans l'orientation stratégique des Territoires du Nord-Ouest

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Façon dont le programme s'inscrit dans le mandat et le plan stratégique de l'établissement; s'il s'agit d'un nouvel établissement, comment le mandat et le plan stratégique sont élaborés
- b) Harmonisation avec les priorités stratégiques du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- c) Liens avec les programmes déjà en place de l'établissement (résultats d'apprentissage et éléments des programmes)
- d) Similitudes ou liens avec d'autres programmes (au sein de la région, du territoire et du pays)
- e) Preuve de consultation avec d'autres établissements des TNO
- f) Façon dont le programme proposé s'inscrit dans le système d'éducation postsecondaire des TNO

2. Accessibilité

Tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest qui souhaitent faire des études postsecondaires ont accès à l'établissement

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Reconnaissance des obstacles particuliers et de la manière dont ils peuvent être surmontés
- b) Orientation pour permettre aux étudiants de prendre des décisions éclairées qui les maintiendront sur le chemin de la réussite scolaire et professionnelle
- c) Soutien individuel ciblé offert aux étudiants afin de combler les lacunes en matière d'éducation et d'emploi
- d) Études et compétences requises pour être accepté dans le système d'éducation postsecondaire
- e) Orientation proposée pour assurer la stabilité financière
- f) Orientation fournie pour le soutien à la famille et au logement
- g) Description de la manière dont l'établissement favorise l'inclusion et l'accessibilité
- h) Description de la manière dont l'établissement garantit l'égalité des chances
- i) Description de l'accès physique à l'établissement et aux lieux de cours, en tenant compte des personnes qui s'identifient comme ayant une incapacité physique
- j) Description de la manière dont l'établissement vérifie et améliore l'accessibilité pour les personnes aux prises avec une incapacité permanente, temporaire ou situationnelle



3. Demande des apprenants

Le système d'éducation postsecondaire est adapté aux besoins des collectivités locales

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Données quantitatives relatives à la demande des apprenants et à la manière dont a été réalisée l'analyse pour anticiper cette demande, y compris :
 - i. la source de la demande
 - ii. la composition géographique de la demande (aux échelles locale, régionale, nationale, etc.)
 - iii. les particularités de la cohorte potentielle (diplômés du secondaire, apprenants adultes, etc.)
 - iv. la durée prévue de la demande
 - v. tout autre élément justificatif (enquêtes auprès des élèves du secondaire, listes d'attente, tendances observées dans la région, nombre de demandes de renseignements présentées par les élèves, etc.)
- b) Processus qui favorise la transmission des idées et l'intégration du savoir traditionnel et des points de vue autochtones
- c) Description de la manière dont la communauté sera amenée à participer et à continuer de le faire
- d) Explication de la façon dont on a tenu compte du développement économique à l'échelle locale

4. Besoins de l'industrie et du marché

L'appui du programme par l'industrie et les débouchés sur le marché du travail ténois sont bien présents

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Secteur d'activité pertinent
- b) Principaux besoins et exigences sur le plan professionnel
- c) Conjoncture économique, prévisions et changements au niveau de l'économie; influence sur le marché du travail
- d) Source géographique de la demande
- e) Prévisions en matière d'emploi afin de déterminer si la demande devrait augmenter, diminuer ou se maintenir
- f) Lien entre le programme proposé et le marché de l'emploi ou de l'industrie
- g) Défis ou obstacles que les diplômés de ce programme pourraient avoir à surmonter pour se trouver un emploi
- h) Durée prévue de la demande
- i) Consultations auprès de l'industrie
- j) Soutien de l'industrie, des employeurs ou du marché susceptibles d'être touchés
- k) Exigences en matière de réglementation (le cas échéant)



5. Élaboration de programmes

Les programmes sont conçus en mettant l'accent sur l'apprenant et sur ce qu'il va apprendre

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Structure du programme et description des cours
- b) Charge et durée du programme d'études
- c) Plan relatif aux inscriptions prévues
- d) Plan budgétaire financièrement viable, y compris l'incidence prévue sur les ressources internes
- e) Capacité (considérations relatives à la dotation en personnel)
- f) Considérations relatives au caractère distinctif du programme ou aux chevauchements de programmes

6. Résultats

Les étudiants qui ressortiront du système d'éducation postsecondaire auront toutes les compétences de base nécessaires pour poursuivre leurs études postsecondaires ou intégrer le marché du travail

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Preuve de la transférabilité des crédits obtenus dans un programme (ententes de transfert)
- b) Profil d'un diplômé
- c) Débouchés pour les diplômés de programmes semblables
- d) Description du plan d'évaluation, y compris les objectifs et mesures de rendement
- e) Stages (places disponibles pour les éléments d'apprentissage intégré au travail)

7. Professions réglementées

Le programme est clairement soutenu par l'organisme de réglementation ou le regroupement professionnel compétent

Éléments justificatifs à présenter :

- a) Démonstration que le programme répond à toutes les exigences requises

8. Fonctionnement

Tous les établissements doivent avoir une vue d'ensemble claire de leurs activités (plan organisationnel)

Éléments justificatifs à présenter :



- a) Mandat (public) ou mission (privée) de l'établissement
- b) Objectifs approuvés par l'organe directeur, y compris :
 - i. le processus qui soutient la progression vers l'atteinte des objectifs
- c) Description de la gouvernance et de la capacité administrative
- d) Explication du climat de liberté pédagogique établi
- e) Résumé des politiques institutionnelles, de la planification stratégique et de l'examen périodique
- f) Résumé de la planification financière et des ressources permettant d'offrir un environnement d'apprentissage stable
- g) Description de la façon dont on veille au maintien d'une conduite éthique
- h) Processus d'embauche et de gestion du corps professoral et du personnel
- i) Description des systèmes et services d'information
- j) Politiques ou processus de protection des étudiants
- k) Description des services aux étudiants
- l) Politiques ou processus de règlement des différends
- m) Description des installations physiques

APPEL

Après avoir reçu la décision signée du ministre, le demandeur dispose de 30 jours pour interjeter appel par les voies officielles.

MISES À JOUR

Le présent processus fera l'objet de mises à jour, au besoin. Il incombe aux demandeurs de s'assurer qu'ils utilisent la version la plus à jour. Celle-ci se trouve sur le site Web du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ou peut être obtenue auprès de la Division de la mise en valeur des ressources humaines et des normes d'emploi.

INDICATEURS DU PROCESSUS DE REDDITION DE COMPTES

- 1) Les établissements ayant fait l'objet d'un examen et d'une approbation obtiennent du succès dans le système d'éducation postsecondaire des TNO (données à examiner tous les 3 ans).
- 2) Les examinateurs ont une idée claire des critères de l'établissement et du programme qui leur permet de mener à bien un examen approfondi.
- 3) Le ministre tire les renseignements nécessaires des réponses aux critères pour décider si une demande doit être rejetée ou soumise à un examen de l'assurance de la qualité.
- 4) Les demandes de coordination du système doivent être traitées dans un délai de 45 jours.